

• LE MAGAZINE DES FARLÉDOIS  
#50 • JANVIER-FÉVRIER 2023

DOSSIER SPÉCIAL 4 PAGES

▶ P4

• **Les grands dossiers 2023  
présentés par Yves Palmieri**

ENVIRONNEMENT

▶ P16

• **La Ville accueille le solaire**

DÉPARTEMENT / SOLIDARITÉ

▶ P18

• **Un nouvel espace  
enfants-parents à La Farlède**



*Cérémonie des vœux à la population • P.2*

# La Farlède **MAG**

• LE MAGAZINE DES FARLÉDOIS



*Futur groupe scolaire*

## LE PROJET DÉVOILÉ

▶ Découvrez le *dossier spécial* du **FUTUR GROUPE SCOLAIRE** • pages 12 à 15

## Carnet blanc



27 décembre 2022

Kristel DURUISSEAU et Orphée GAWONO

Vous souhaitez faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage ou annoncer un décès dans les pages du bulletin municipal ?

► Contactez le service État civil pour en faire la demande.

Service État civil :

RDC de l'Hôtel de ville - 04 94 27 85 85 (tapez 2)

Revue *La Farlède Mag*, le journal des habitants de La Farlède, territoire de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

### « Où trouver *La Farlède Mag* ? »

Le magazine est diffusé gratuitement par voie numérique et dans les services municipaux.

### Édité par la mairie de La Farlède

Hôtel de Ville - Place de la Liberté - BP 25  
83210 La Farlède

**Directeur de publication :** Yves Palmieri

**Directrice de la communication :** Sandrine Jacquel

**Rédaction :** Nirina Thoreau • Alice Wolski

**Conception/Réalisation :** Audren Soltan • Alice Wolski

**Photographies :** Service communication • Farlède objectif club • Manon Gi'ai-Via, X

**Impression :** Riccobono

Imprimeur respectueux de l'environnement

**Diffusion :** 2 000 exemplaires

**Dépôt légal :** À parution

Service communication : 04 94 01 47 16

Courriel : servicecommunication@lafarledede.fr



Les encres utilisées pour imprimer ce magazine sont végétales, donc moins toxiques et utilisant des ressources renouvelables.

BONNE ANNÉE 2023 !

## Cérémonie des vœux à la population

Le samedi 14 janvier, c'est dans une salle des fêtes remplie et dans une ambiance chaleureuse que M. le Maire Yves Palmieri, entouré de son équipe, a présenté ses meilleurs vœux aux Farlèdoises et Farlèdois. L'occasion pour le premier magistrat de dresser le bilan des actions de l'année écoulée et d'évoquer les projets qui seront mis en œuvre en 2023 et même au-delà. La cérémonie s'est achevée autour d'un buffet convivial.



## S O M M A I R E

► ÉDITO .....	3	► SOLIDARITÉ .....	18
► GRANDS DOSSIERS 2023 .....	4	► JEUNESSE .....	19
DOSSIER 4 PAGES		► RETOUR EN IMAGES .....	20
► CITOYENNETÉ .....	8	► RETOUR SUR NOËL .....	22
► INTERCOMMUNALITÉ .....	11	► ASSOCIATIONS .....	24
► DOSSIER GRANDS PROJETS .....	12	RETOUR SUR LE TÉLÉTHON	
FUTUR GROUPE SCOLAIRE			
► ENVIRONNEMENT .....	16		

## L'édito DU MAIRE



Farlèdoises, Farlèdois,  
mes chers concitoyens,

Une nouvelle année représente toujours un nouvel espoir. Même si les temps actuels sont compliqués, il me semble capital de conserver cet espoir qui se caractérise par l'ambition d'un quotidien meilleur. C'est ce que je souhaite à chacune et chacun de vous.

Pour une commune, une année qui commence incarne aussi l'engagement de nouveaux projets, mais aussi la concrétisation de ceux d'hier et l'étude de ceux de demain. La ville bouge et bougera contre vents et marées car La Farlède ne saurait être à la traîne de son temps et de l'attente légitime de ses citoyens. Cette attente concerne les éléments essentiels qui gravitent autour de la qualité de vie : environnement, logement, modernisation, sécurité.

Les grands dossiers en cours sont évoqués dans ce magazine avec notamment les évolutions qu'ils vont connaître en 2023. Certains d'entre eux, comme la construction du nouveau groupe scolaire (dont vous avez tous les détails dans ce numéro) ou encore celui de la Centralité, s'étirent sur plusieurs années. Leur importance nécessite un étalement, de même que l'impact de la crise économique sur les coûts de réalisation. L'explosion des prix nous a conduits à agir sur le taux de l'impôt foncier. Une mesure qui ne ravi personne mais qui permet à la collectivité d'assumer ses charges et ses réalisations au service de tous.

Précisons tout de même que l'augmentation globale de l'impôt foncier est également le fait de la création en 2022 de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour le compte du Syndicat du bassin versant du Gapeau - celui-ci réalise des investissements sur le fleuve côtier et ses affluents pour diminuer les risques majeurs dans ce secteur sensible ; ainsi qu'à l'augmentation des bases fiscales décidées par Bercy. Le seul taux communal n'explique donc pas à lui tout seul cette hausse. Rappelons par ailleurs qu'il reste de 15 à 30 % inférieur à celui des communes comparables du département.

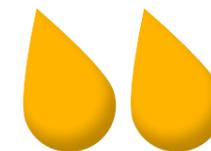
Côté environnement, une réflexion globale nous a amenés à renoncer à la création d'un écoquartier aux Peyrons pour y planter une zone nature de 5 ha et développer l'installation d'agriculteurs. En effet, la création de logements sociaux est suffisamment importante par ailleurs (de 1,5 % en 2008 à 18 % une fois que les projets déjà signés seront achevés) pour permettre à notre territoire relativement restreint (8,5 km<sup>2</sup>) et à l'évolution de notre démographie de souffler.

À la crise économique s'est ajoutée la crise énergétique. Là aussi, nous avons dû actionner tous les leviers en notre possession pour participer à l'effort collectif et réduire ainsi notre facture qui s'annonce salée. Ainsi, le photovoltaïque se développe sur les toitures de nos bâtiments communaux en même temps que leur isolation et le relampage des éclairages publics en LED.

Le volet sécurité, lui aussi indissociable de la qualité de vie, continue de se renforcer avec le recrutement d'un policier supplémentaire, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, l'usage de jumelles laser pour lutter contre les excès de vitesse, la mission donnée aux référents de quartier ainsi qu'une étroite collaboration avec les forces de gendarmerie.

Vous le voyez, à La Farlède, nous sommes les promoteurs et les acteurs de notre quotidien. Chaque citoyen est porteur de l'une des pierres qui va constituer le paysage farlèdois de demain, moderne, brillant, respecté et ouvert aux autres.

**Yves Palmieri**  
Maire de La Farlède  
1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau





# UNE NOUVELLE ANNÉE, de nouvelles perspectives POUR LA FARLÈDE



2023 SERA ENCORE UNE ANNÉE DE GRANDS CHANTIERS POUR LA COMMUNE. LE FUTUR GROUPE SCOLAIRE, LA CENTRALITÉ, LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LA SÉCURITÉ... LE MAIRE YVES PALMIERI ABORDE DANS CES QUATRE PAGES L'AVANCEMENT DES GRANDS DOSSIERS ET THÉMATIQUES QUI MARQUERONT CES PROCHAINS MOIS.

Le point en 18 questions avec Monsieur le Maire

## Une nouvelle école

1 • Le projet de futur groupe scolaire passe un cap important cette année ?

Yves Palmieri : En effet, c'est le grand chantier du moment avec la Centralité. Le permis de construire va être signé prochainement. Le projet débutera au 3<sup>e</sup> trimestre et verra le jour au printemps 2025, si toutes les conditions sont favorables. C'est un projet colossal pour une commune comme la nôtre, cependant notre devoir est de proposer le meilleur cadre possible à l'enseignement de nos enfants.

2 • Quelles sont les grandes lignes du projet ?

Y.P. : 15 classes supplémentaires verront le jour sur le site de l'ancien boulodrome François-Gensollen, au-dessus de l'école Marie-Curie. Les 11 classes des maternelles seront autonomes et constitueront la nouvelle école Marius-Gensollen, l'ancienne étant vouée à la destruction. Les 4 classes élémentaires vont devenir une annexe de Jean-Monnet.

3 • Comment se finance un tel chantier ?

Y.P. : Le coût dépassera probablement les 11 millions d'euros avec une subvention de la Région (1 million d'euros) et du Département (700 000 €).



Cependant, le reste de la facture (environ 9 millions d'euros) pèsera lourd sur nos finances. Ainsi, l'impôt foncier a augmenté (de 33,9 % à 40,5 % pour un apport supplémentaire de 400 000 € / an). Il était bas et restera bas par rapport aux communes voisines de même strate. Ce n'est pas un levier que l'on actionne de gaieté de cœur mais une commune qui n'investit plus est une commune qui meurt. Nous en ferons bon usage, à la fois pour les écoles mais aussi pour le volet environnement et la sécurité.

► Voir aussi le dossier spécial pages 12 - 13 - 14 - 15



©H.A. Architectes

## Logements sociaux



4 • Pour quelle raison le projet d'écoquartier a-t-il été abandonné ?

Y.P. : Il s'agissait d'un chantier d'environ 500 appartements aux Peyrons dont une bonne partie de logements sociaux. Le territoire farlédais est petit (8,3 km<sup>2</sup>), sa concrétisation aurait généré d'une part l'arrivée d'environ 1 500 personnes, avec autant de véhicules et d'autre part l'imperméabilisation de plusieurs hectares, ce qui aurait accentué le ruissellement et les inondations. Notre commune a probablement déjà passé le cap des 10 000 habitants avec un millier de personnes supplémentaires en 5 ans.

5 • La commune se rapproche-t-elle du quota de logements sociaux imposé ?

Y.P. : Avec la loi SRU et Duflot, nous avons en effet l'obligation de construire des logements sociaux : 25 % par rapport au nombre de résidences principales avant 2031. Depuis 2008, la commune a lancé une succession de plans triennaux de constructions qui va porter le taux de 1,5 % à 18 %. Un engagement fort qui nous a permis d'éviter les pénalités qui accompagnent systématiquement les lois. Ces ensembles immobiliers ont d'ailleurs créé la polémique au départ, mais au final, ils ont séduit les riverains de par leur esthétique et leur fonctionnalité.

6 • Quid des Farlédais dans l'attribution de ces logements sociaux ?

Y.P. : La commune est consciente des besoins en logements sociaux, d'autant que ces besoins s'accroissent avec la crise économique qui perdure. Avec la résidence « Fleur de ville », 47 logements locatifs sociaux ont été octroyés à nos seniors. D'autres viendront. Les dossiers de demande sont nombreux et au moment des attributions de ces logements, la Ville pèse de tout son poids pour qu'un grand nombre échoie à des Farlédais. J'ai été présent avec mon adjointe à toutes les CAL (commissions d'attribution de logements sociaux) ; c'est fastidieux mais primordial. Une ligne de conduite qui paie puisque sur les Serves et les Peyrons, le taux avoisine les 80 %. D'un autre côté, il est tout aussi indispensable que les néo-Farlédais se sentent bien et s'impliquent dans la vie économique et associative.



## La Zone nature

7 • À la place de l'écoquartier un espace nature se dessine, pouvez-vous nous en dire plus ?

Y.P. : Oui, l'abandon du projet d'écoquartier laissera sa place à un parc nature sur 5 ha accessible à tous. La zone dite des Peyrons s'étend du complexe sportif, au sud, à la résidence des Clématites au nord. Actuellement on y trouve des parcelles remises en culture, des oliviers, d'anciennes vignes et quelques jachères. Des cheminements doux seront réalisés à travers ce vaste territoire, ainsi qu'un pumtrack que la jeunesse farlédaise appelle de ses vœux. Le coût du projet s'élève à 2 millions d'euros avec une aide de 50 % de la Région.

8 • Un lieu que vous souhaitez dédier également à la relance de l'agriculture ?

Y.P. : En effet, dans la perspective de cet écoquartier, la commune a fait l'acquisition des terrains. Certains d'entre eux, environ 5,5 ha, ont été mis à disposition de trois agriculteurs, un maraîcher bio, un apiculteur et un viticulteur avec, pour ce dernier, des parcelles IGP et AOP en perspective. En outre, sous couvert de la CCGV, nous allons concrétiser un périmètre de sanctuarisation (en plus du PLU) des terres cultivables grâce à une Zone agricole protégée (ZAP) qui verra prochainement le jour sur une trentaine d'hectares.





YVES PALMIERI  
MAIRE DE LA FARLÈDE  
1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DU GAPEAU

## Environnement

**9 • L'environnement a été au cœur de la campagne électorale, qu'en est-il concrètement aujourd'hui ?**

Y.P. : C'est, si j'ose dire, l'ADN de notre programme pour la ville. Tous les services sont concernés et notre politique est profondément inspirée par les préceptes du développement durable. L'avènement de la crise énergétique n'a fait que renforcer nos convictions. Notre réaction ne s'est pas faite attendre. Dès le mois de décembre, les éclairages urbains et les illuminations ont été réduits en durée et en intensité.

**10 • Sur le plan énergétique justement, la Ville s'inscrit dans une démarche durable en s'ouvrant au solaire...**

Y.P. : Oui, la commune a engagé un vaste plan d'installation de panneaux photovoltaïques de fabrication française sur les bâtiments communaux. Les opérateurs ont en charge la rénovation des toitures puis l'installation des dispositifs photovoltaïques. Après 40 ans d'exploitation et un retour dans le giron communal, ils deviendront un potentiel d'autonomie énergétique non négligeable.

► Lire aussi p. 16

**11 • Où en est l'opération « 1 000 arbres à La Farlède en 2025 » ?**

Y.P. : Elle est en bonne voie. 200 ont été plantés en 2022 dont 80 sur le bassin de rétention du stade (photo), 40 sur la coulée verte en-dessous d'Intermarché, 15 sur le parking Laetitia, d'autres sur le parking Laure-Sauvan du hameau des Mauniers. La nature va jouer un rôle croissant dans les villes où l'effet du réchauffement climatique, combiné à la densité de la population, se fait déjà de plus en plus sentir. Les paysages urbains se doivent d'être plus mixtes, plus diversifiés et les villes devenir de véritables corridors écologiques. En plus de lutter contre les îlots de chaleur urbains, les arbres

se présentent comme un atout alors que les pics de pollution s'intensifient l'été. Ce sont aussi des filtres naturels qui absorbent les polluants et purifient l'air.

**12 • Quelles sont les autres mesures prises ?**

Y.P. : Je peux citer le traitement des bio-déchets du restaurant scolaire avec l'entreprise farlédnoise "les Alchimistes", qui les récupère et en fait du compost ; la fin du « papier » lors des conseils municipaux et une conversion à la tablette ; les bulletins municipaux sont passés au format numérique avec quelques exemplaires imprimés pour ceux qui le souhaitent, disponibles en mairie et chez les commerçants. Un service « allo mairie », avec un numéro de téléphone dédié, sera accessible via l'application mobile de la Ville qui sera lancée au printemps. Sa tâche sera de répondre aux demandes des administrés de façon cohérente en faisant collaborer ensemble les services pour résoudre un problème dans un temps raisonnable. L'isolation des bâtiments va se poursuivre : après l'école Jean-Aicard pour 250 000 € subventionnés à 25 %, cette année ce sera le tour de Jean-Monnet.

**13 • Le coût de l'éclairage public impose aussi quelques ajustements ?**

La multiplication du prix de l'énergie par 4 ou 5 impose, pour les collectivités, un plan de sobriété indispensable. En effet, l'éclairage public nous coûte environ 150 000 € par an. Ce montant multiplié par 5 peut donner le vertige. La CCVG a entamé une campagne de relamping (remplacement des allôgènes par les LED) sur les voiries et infrastructures communautaires. Nous-mêmes équipons nos voiries communales (la déviation Charles de Gaulle et l'avenue de la République). Là-dessus, se greffent des mesures de réduction de l'intensité ou des créneaux horaires, ou encore de coupure selon le quartier. Ses opérations combinées peuvent nous faire économiser 50 % de notre facture.



## UNE NOUVELLE ANNÉE, de nouvelles perspectives POUR LA FARLÈDE

Le point en 18 questions avec Monsieur le Maire

## La Centralité



**14 • Le projet de Centralité a pris un léger retard, qu'en est-il ?**

Y.P. : Cet autre chantier de grande ampleur verra le jour en 2024. En effet, prévu pour la fin de cette année, il connaît un retard de quelques mois en raison de la période COVID qui a ralenti son exécution d'une part et d'autre part à l'impact de l'inflation qui a touché l'opérateur. Ce dernier a été contraint de revoir son plan de financement du fait de l'augmentation fulgurante des prix d'environ 25 %, ce qui est titanesque.

**15 • Où en sont les opérations ?**

Y.P. : Fin janvier, nous avons procédé à la vente des terrains à l'opérateur. Le projet va complètement changer la morphologie de notre centre-ville et renforcer son attractivité. D'abord avec une vaste place, sorte d'agora qui d'ailleurs veut dire « marché » en grec ancien, où les gens vont se croiser, partager, se détendre dans un cadre paysager. Il y aura deux bâtiments avec 15 logements sociaux et 15 intermédiaires, au rez-de-chaussée des services, notamment médicaux et une halle alimentaire, une voirie périphérique toujours très végétalisée et un parking de 40 places. La portion de l'avenue de la République qui va du parvis de l'église (lui aussi rénové avec le clocher) à l'ancienne Poste sera requalifiée.

## Sécurité & citoyenneté

**16 • La sécurité est un autre chapitre important de votre mandat, n'est-ce pas ?**

Y.P. : La sécurité et la citoyenneté sont indissociables, c'est l'affaire de tous. Les élus, la Police municipale, la Gendarmerie et les citoyens, chacun à sa place, disposent d'un rôle important à jouer. La qualité de vie dans un lieu s'acquiert et se développe dès lors que chacun respecte la loi. A La Farlède, nous y tenons et nous nous en donnons les moyens. D'abord, je vous annonce le recrutement d'un policier supplémentaire qui va renforcer l'équipe actuelle sur le terrain (7 agents, 2 adjoints ASVP et 1 secrétaire). Nous avons acquis avec Solliès-Toucas des jumelles laser pour les contrôles de vitesse. Ses campagnes de surveillance sont là pour apaiser la situation, pour prévenir et s'il le faut pour sévir. Pour nos pompiers, un schéma d'implantation de poteaux incendies est en cours d'élaboration, dans les zones qui nécessitent un supplément de protection.

**17 • Peut-on faire un point sur la vidéoprotection ?**

Y.P. : La Ville investit 200 000 € par an dans la vidéoprotection. En 2021, on ne recensait que 12 caméras fonctionnelles, nous sommes aujourd'hui à 35. Notre but est à 77 + 4 nomades. Il s'agit bien sûr de gérer les vols à la roulotte en surveillant les voiries et les parkings, les dépôts de déchets sauvages. C'est un dispositif qui se développe depuis quelques années. La population est demandeuse. Les caméras installées sur la voie publique servent à prévenir et lutter efficacement contre tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction...). Elles servent également à apporter des éléments d'enquête et à rassurer les riverains. Elles ont également un effet dissuasif.

**18 • Quels sont les changements qui touchent la Gendarmerie ?**

Y.P. : Durant de nombreuses années, la brigade installée sur la commune dépendait de la compagnie hiéroise. Depuis peu, elle est passée sous la gouvernance de celle de La Valette. Sur le papier, cela change peu de choses, mais dans la réalité, leurs missions ont gagné en réactivité. En effet, La Valette possède un Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), avec des moyens technologiques et humains plus importants. Je salue leur travail, un véritable sacerdoce au quotidien avec tous les risques que cela comporte. Une étroite collaboration est engagée entre eux, la Police municipale et les référents de quartier.





**PIERRE HENRY**  
ADJOINT AU MAIRE  
SÉCURITÉ - AFFAIRES MILITAIRES - ANCIENS  
COMBATTANTS - CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES  
- CORRESPONDANT DÉFENSE

Prévention incendie

# DÉBROUSSAILLER, C'EST OBLIGATOIRE !

N'ATTENDEZ PAS POUR METTRE VOTRE PROPRIÉTÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT.

La sécheresse et les températures aussi hautes qu'habituelles favorisent les feux qui peuvent mettre votre habitation en danger. Pour protéger vos biens et votre personne, il faut maintenir vos propriétés en l'état débroussaillé. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est grand temps de vous y mettre. Les meilleures périodes pour réaliser ces travaux pour les propriétaires concernés (parcelle à moins de 200 mètres de la forêt) sont l'automne, l'hiver et le printemps. Cela correspond par ailleurs aux autorisations d'incinération des végétaux coupés. Suite à ses nombreuses campagnes d'information et à ses interventions sur le terrain, la Police municipale insiste fortement sur la nécessité de finaliser vos travaux

afin de protéger la forêt et, de ce fait, votre habitation. "S'il faut encore le préciser, agir sur le combustible est une priorité !", rappelle Franck Giraudo, chef de la Police municipale ; cela permet de casser la puissance du feu, de limiter sa propagation, de protéger vos biens et de vous protéger avant l'arrivée des secours. Cela facilite également les opérations de lutte sur le front de l'incendie en forêt... "Ça ne signifie pas qu'il faille supprimer toute végétation de votre propriété. C'est même peut-être l'occasion de réfléchir à un jardin différent, plus protecteur et moins gourmand en eau...", suggère le policier.

**Info** Retrouvez ci-dessous, ou en scannant le QR code, les consignes de débroussaillage. Pour des informations complémentaires et autorisations d'incinération, vous pouvez vous adresser à la Police municipale au 04 94 27 85 90.



## Obligations Légales de Débroussaillage

### Comment débroussailler ?

- Distance minimale de 3 m entre le feuillage/branchage de chaque arbre, arbuste et buisson
- Élimination des arbres, arbustes et buissons morts ou malades
- Élimination des arbres, arbustes et buissons dominés par le feuillage/branchage d'un autre arbre
- Élagage des branches des arbres sur 2,5 m

**Sur les voies d'accès privées :**

- Voie d'accès libre de toute végétation sur 4 m x 4 m (l x h)
- Suppression des buissons 2 m de chaque côté de l'emprise de la voie

**Pas de travaux les jours à risque Incendie Rouge ou Noir !**  
Pour connaître le risque incendie et les possibilités d'accès aux massifs forestiers, rendez-vous sur [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)  
> politiques publiques > environnement > forêt

## Règlementation de l'emploi du feu

- Interdiction en tout lieu et en tout temps de brûler des déchets y compris les déchets verts (déchets de jardin, taille...)
- Interdiction dans les bois, forêts, landes, maquis et garrigues de jeter des objets en ignition (ex : mégot de cigarette)

	Règlementation à l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Porter ou allumer un feu	TOLÉRÉ											
Fumer *	TOLÉRÉ											
Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	POSSIBLE si absence de vent sauf si épisode de pollution d'air **											
• Obligation Légale de Débroussaillage	Sur déclaration en mairie											
• Végétaux infestés par des organismes nuisibles	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général											
• Travaux agricoles/forestiers	POSSIBLE si vent inférieur à 40 km/h sauf si épisode de pollution d'air **											
Ecobuer (horticulteurs)	POSSIBLE											
Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE si vent inférieur à 40 km/h sauf si épisode de pollution d'air **											

\* Uniquement en forêt (aucune restriction dans la zone des 200 m) \*\* Pour connaître les données de pollution de l'air sur votre commune : [www.airpaca.org](http://www.airpaca.org)

- Entre 8h et 16h30 par vent faible, éloigné des arbres.  
*Ratisse sur 5 m - Foyer : 2 m*
- Surveillance permanente avec moyen d'extinction.
- En fin d'opération : extinction totale du foyer par « noyage ».

Stationnement

# DES RÈGLES À RESPECTER

LA POLICE MUNICIPALE RAPPELE LES RÈGLES DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE.

En 2004, sous l'impulsion de l'association des commerçants, alors exaspérés par les véhicules dits « ventouses » devant leur commerce, la commune a mis en place une réglementation en zone bleue en centre-ville. Ce dispositif s'est étendu par la suite sur divers parkings en agglomération pour permettre une rotation du stationnement à proximité des établissements de soins, sportifs ou commerciaux. Cette mesure a porté ses fruits. Les automobilistes peuvent s'arrêter à proximité des commerces et bénéficier du temps suffisant pour faire leurs courses. « Cependant, trop d'usagers sont encore sanctionnés

pour absence de disque ou temps dépassé. Cela correspond à plus de 50% des contraventions annuelles relevées », déplore Franck Giraudo, chef de la Police municipale qui tient à en rappeler les règles. L'utilisation des espaces de stationnement en zone bleue nécessite :

- de disposer d'un disque conforme aux normes européennes,
- d'apposer ce disque convenablement réglé sur le tableau de bord de votre véhicule, visible de l'agent de contrôle,
- de respecter le temps accordé indiqué sur les panneaux en entrée de zone.



L'arrêté du maire réglemente à 1h30 le stationnement limité sur la plupart des zones, sauf devant la pharmacie en centre-ville où le temps autorisé est de vingt minutes. Attention, le fait de « tourner le disque » pour prolonger la durée de stationnement impartie constitue une infraction. « Il faut déplacer le véhicule au moins à 100 mètres de l'endroit initial », précise l'agent. Le non-respect de ces règles peut vous coûter 35 euros.



Police municipale - 160 rue du Partégal : 04 94 27 85 90



## Se garer à contresens est interdit

Stationner en contresens de la circulation est une infraction. Selon le Code de la route, « en agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation ». C'est notamment le cas « pour les chaussées à double sens, sur le côté droit de celles-ci, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ». « Cette interdiction est logique, sortir du stationnement peut s'avérer dangereux en raison de l'absence de visibilité. La moindre manœuvre est susceptible de surprendre les automobilistes venant en face, mais aussi les deux roues, encore moins visibles, et de créer un accident », explique Franck Giraudo chef de la Police municipale. Il dresse un constat significatif : « Avenue de la République, environ 30% du stationnement s'effectue avec ces mauvaises pratiques, soit par méconnaissance, soit par facilité ». Le danger est réel. Aussi, après une période d'information, la Police municipale procédera à la verbalisation des véhicules pris en faute (l'amende s'élève à 35 euros).

Circulation apaisée

# VOIES PARTAGÉES : LE PIÉTON TOUJOURS PRIORITAIRE

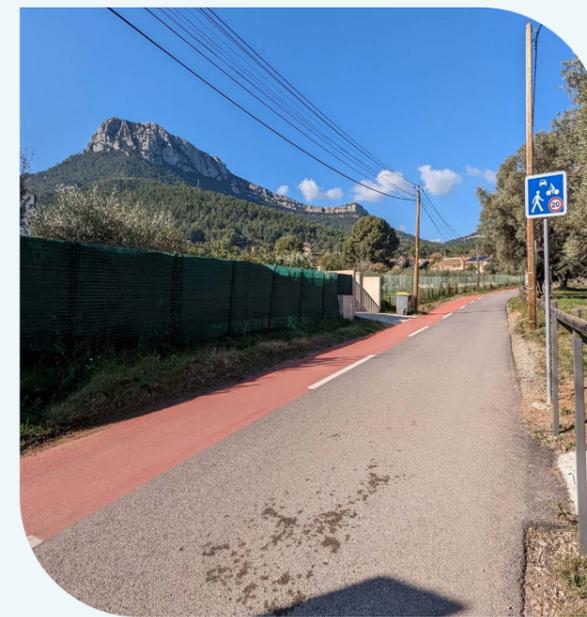
PETIT RAPPEL SUR L'USAGE DE LA VOIE PARTAGÉE NOUVELLEMENT AMÉNAGÉE AUX LAURES.

La circulation sur une voie partagée ou zone de rencontre n'est pas toujours évidente à comprendre. L'apparition aux Laures de ce nouveau type d'aménagement nécessite une explication ou un rappel sur son usage. Il s'agit donc d'une section de voie affectée à la circulation de tous les usagers. Son but étant de faire cohabiter dans un même espace les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés. « La réglementation indique que dans cette zone les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules », explique Jimmy Grange, adjoint au chef de la Police municipale. D'une manière générale, la vulnérabilité des usagers dicte la priorité accordée d'abord aux piétons, puis aux cyclistes et enfin aux conducteurs de véhicules motorisés. En outre, sur cette voie de circulation apaisée, la vitesse des véhicules motorisés ne peut excéder 20 km/h. La circulation à faible vitesse limite les risques d'accident mais également la gravité des chocs, si chocs il y a, tout particulièrement avec les piétons.

D'autre part, en l'absence d'espaces aménagés, le stationnement et l'arrêt des véhicules ne sont pas autorisés. « La zone partagée est une façon positive de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et véhicules », poursuit le policier municipal. Pour finir, cet aménagement fut l'occasion de réparer le bas-côté très abîmé côté moulin du chemin des Laures qui s'avérait dangereux pour l'ensemble des usagers.



Police municipale - 160 rue du Partégal : 04 94 27 85 90





## Référents

# LA VOIX DE VOS QUARTIERS

LES RÉFÉRENTS DE QUARTIER SE SONT RÉUNIS FIN 2022 POUR UNE SÉANCE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES PRÉSIDIÉE PAR LE MAIRE YVES PALMIERI.



Scannez ce code  
pour connaître le nom  
de vos référents



Util de lien social et de communication entre les habitants et la collectivité, les référents de quartier ont pour mission de faire écho des informations ou remarques émanant de leur secteur respectif. Pour le maire, "ils sont les yeux et les oreilles de la Municipalité". Ils sont aussi les partenaires de terrain de la Police municipale et de la gendarmerie. Ils se sont ainsi retrouvés le 5 décembre pour un temps d'échanges, à l'occasion d'une réunion de travail présidée par le maire Yves Palmieri en compagnie du lieutenant Vincent Hostalier, chef de la brigade de gendarmerie, de l'adjudant-chef Caroline Cassabel, de Franck Giraud, chef de la Police municipale, ainsi que des élus Robert Berti et Pierre Henry, respectivement adjoints aux travaux et à la sécurité, des services techniques et du secrétariat du maire. Il s'agissait de pouvoir répondre aux questions touchant aux aménagements et projets et d'entendre les problématiques soulevées pour chaque secteur. État de la voirie, excès de vitesse, mobiliers urbains, PLU, éclairage, problèmes de voisinage... Le maire, ses élus et les forces de l'ordre ont pris le temps d'écouter et de répondre aux représentants des onze secteurs de la commune.



Secrétariat du maire : 04 94 27 85 74

## Numéros utiles



- Accueil de la mairie : 04 94 27 85 85
- État civil et service des élections : 04 94 27 85 85 (tapez 2)
- Service financier : 04 94 27 85 71

- Service urbanisme : 04 94 27 85 87
- Pôle Éducation, enfance, jeunesse : 04 94 31 53 61
- Service des sports : 06 22 40 60 21 - 06 14 95 01 48
- Centre communal d'action sociale (CCAS) : 04 94 27 85 85 (tapez 4)
- Centre technique municipal : 04 94 27 85 88
- Service culture et patrimoine - Médiathèque Eurêka : 04 94 20 77 30
- Service associations - festivités : 04 94 27 85 85 (tapez 5)
- Service communication : 04 94 01 47 16

- Police : 17
- Police municipale : 04 94 27 85 90
- Gendarmerie : 04 94 28 90 16
- Urgence : 112

- Pharmacies de garde (0.34€ / min. facturé par France Telecom) : 3237
- Dentiste de garde : 0 892 566 766

- Communauté de communes de la Vallée du Gapeau : 04 94 33 78 84
- Déchetteries : La Farlède : 04 83 42 19 38 Solliès-Pont : 04 94 35 14 28
- Encombrants et déchets verts : 04 94 27 87 31

• Pour toutes les démarches, demandes ou formalités administratives, la saisine numérique est à la disposition des usagers : <http://www.lafarlede.fr/contact>

## Dispositif

# RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES ACTEURS AGRICOLES

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU GAPEAU, LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU (SMBVG) LANCE SA DÉMARCHE DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES ACTEURS AGRICOLES FACE AUX INONDATIONS.



La réduction de la vulnérabilité s'attache à protéger les personnes, réduire les dommages sur les biens et faciliter le retour à la normale à la suite d'un phénomène d'inondation. Ces mesures de réduction de la vulnérabilité ne peuvent contenir complètement le risque mais elles permettent fortement de limiter les dégâts et donc améliorent la résilience des territoires.

Ce dispositif est gratuit pour l'exploitant. Il prévoit la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité personnalisé de son exploitation. Une visite de site est programmée pour pouvoir déterminer les dommages et risques potentiels.

Ce diagnostic aboutira sur un rapport comprenant des propositions de mesures de mitigation à mettre en œuvre par l'exploitant (installation de batardeaux, arrimages des cuves, motopompes, balisage de chemin, etc...). Cette procédure ouvre ainsi le droit à une subvention de 20% H.T par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (ou Fonds Barnier) pour l'achat de matériel et/ou la mise en œuvre des travaux.

Cette démarche s'adresse prioritairement à toute exploitation agricole située en zone inondable et composée de moins de 20 salariés. Le SMBVG s'est associé à la Chambre d'Agriculture du Var, de part son réseau et ses multiples compétences en la matière, pour mener à bien les phases de communication et de diagnostic.

**Info** Vous souhaitez bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité ? Prenez directement contact avec la Chambre d'Agriculture du Var : 06 13 46 42 65 • [theophile.vezolle@var.chambagri.fr](mailto:theophile.vezolle@var.chambagri.fr) ou contactez le Syndicat mixte du Bassin versant du Gapeau : 04 98 16 36 00 • [contact@smbvg.fr](mailto:contact@smbvg.fr) Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site du SMBVG : <https://www.smbvg.fr/>



## ..... DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE de La Farlède .....

DÉPÔT DE VOS DÉCHETS\* : LA DÉCHETTERIE EST ACCESSIBLE POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS\*\*



du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h  
155 chemin de la Font des Fabre • ZI TOULON-EST  
Tél : 04 83 42 19 38

Demandes de badges à effectuer sur [www.ccvg.fr](http://www.ccvg.fr)  
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau - 04 94 33 78 84 - [info@ccvg.fr](mailto:info@ccvg.fr)

### PROCÉDURE SUR PLACE

Les usagers sont reçus sur des quais munis de barrières en contrebas desquelles sont disposés les caissons de récupération, éventuellement équipés de broyeurs.

\*Déchets acceptés : encombrants, matelas et mobilier, déchets ferreux, déchets verts (quantité < 2 m<sup>3</sup>), gravats, plâtres (quantité < 1 m<sup>3</sup>), électro-ménager, papier/cartons, pneus sans jante (véhicules légers), batteries, piles, déchets dangereux des ménages (pots de peinture etc.), huile de moteur usagée, bouteilles de gaz vides, radiographies, etc...  
\*\*accès payant pour les professionnels + obtention de badge.



Futur groupe scolaire

## STRATÉGIE GLOBALE ET AMBITION PARTAGÉE

LES CONTOURS DU FUTUR GROUPE SCOLAIRE SE DESSINENT PLUS NETTEMENT. AU TERME D'UNE LONGUE PROCÉDURE, LES ÉLUS ONT DONNÉ LE FEU VERT AU LANCEMENT DU PROGRAMME EN VALIDANT LE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE LE 6 DÉCEMBRE DERNIER EN CONSEIL MUNICIPAL. LE PERMIS DE CONSTRUIRE SERA DÉPOSÉ DANS QUELQUES JOURS. LES PREMIERS COUPS DE PIOCHE SONT ATTENDUS POUR LA FIN D'ANNÉE, POUR UNE ÉCHÉANCE À L'HORIZON 2025.

### ENSEMBLE DURABLE ET NOVATEUR

Le projet prévoit de moderniser « durablement » les écoles existantes dans le cadre d'un réaménagement global.

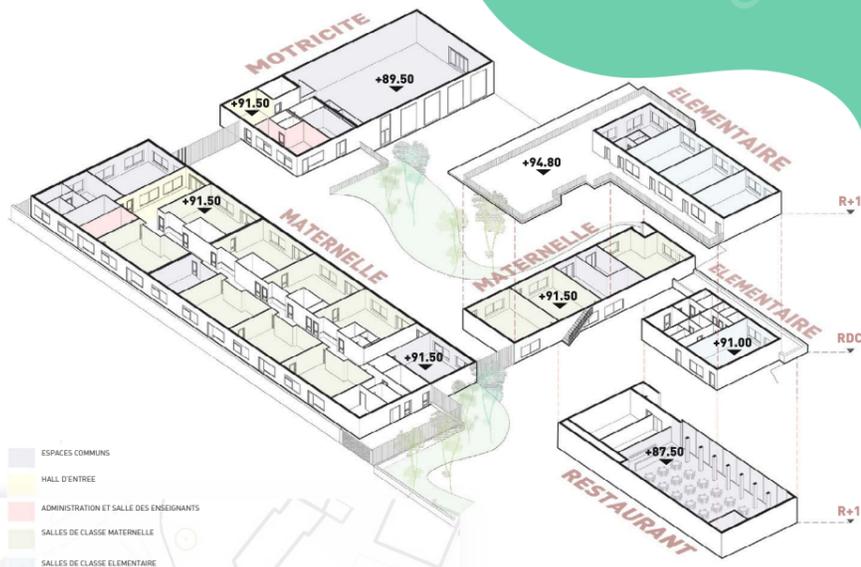
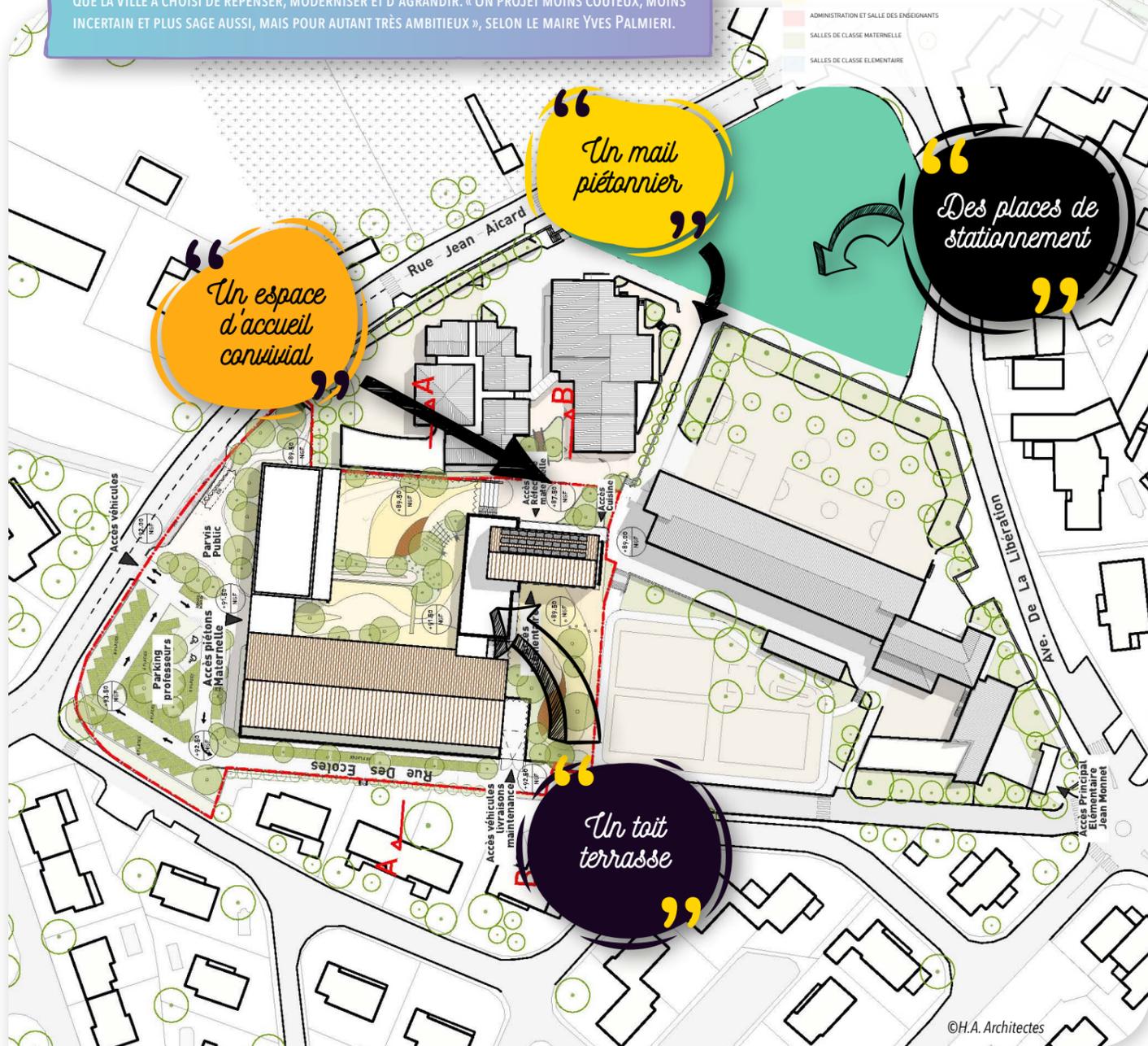
**Rénovation énergétique.** Une stratégie de réhabilitation globale qui s'illustre déjà à travers la rénovation énergétique des écoles élémentaires avec l'isolation thermique par l'extérieur, réalisée en 2022 pour Jean-Aicard et programmée pour 2023 à Jean-Monnet. Les autres bâtiments en bénéficieront en 2024 et 2025, notamment le restaurant scolaire ; tandis que la reprise intégrale des toitures des deux élémentaires et leur isolation est programmée dans le cadre de la stratégie photovoltaïque portée par la commune (cf page 16 sous réserve de modification).

**Rénovation numérique.** Autre traduction de cette modernisation engagée, la rénovation numérique avec la mise en place, en 2022, d'écrans interactifs dans toutes les classes d'élémentaires, mais également la reprise et l'extension du réseau informatique ainsi que la transformation et l'optimisation de la salle informatique de Jean-Aicard. Cet effort se poursuivra pour maintenir un niveau d'équipements de qualité.

**Réaménagement vertueux et durable.** Le futur groupe scolaire se caractérisera par une intégration dans son environnement avec l'ambition d'un retour de la nature dans les écoles. Il s'agit notamment d'adapter les équipements aux changements climatiques, mais aussi de répondre à la question de gestion des eaux pluviales. La Municipalité envisage ainsi de désimpermeabiliser les cours de récréation et de créer de l'ombrage (revêtement poreux, créations de potagers, espaces végétalisés, amphithéâtre de verdure, plantation d'arbres...). L'ensemble de ces actions doit permettre au sol de respirer et lui rendre sa fonction drainante tout en favorisant la lutte contre les îlots de chaleur. Il contribuera au bien-être des enfants.

#### L'éducation, une priorité

LA NÉCESSITÉ DE PROGRAMMER LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE POUR RÉPONDRE AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET AUX BESOINS D'UNE POPULATION GRANDISSANTE DEMEURE UNE PRIORITÉ. IMAGINÉ AU DÉPART AU-DESSUS DU STADE, LE PROJET A ÉVOLUÉ POUR REVENIR SUR LE GROUPE SCOLAIRE EXISTANT QUE LA VILLE A CHOISI DE REPENSER, MODERNISER ET D'AGRANDIR. « UN PROJET MOINS COÛTEUX, MOINS INCERTAIN ET PLUS SAGE AUSSI, MAIS POUR AUTANT TRÈS AMBITIEUX », SELON LE MAIRE YVES PALMIERI.



- ESPACE COMMUN
- HALL D'ENTREE
- ADMINISTRATION ET SALLE DES ENSEIGNANTS
- SALLES DE CLASSE MATERNELLE
- SALLES DE CLASSE ELEMENTAIRE

Yves Palmieri :  
« Outre l'extension du groupe scolaire pour répondre aux besoins de demain, nous avons opté pour une réhabilitation globale qui permettra, à échéance, la modernisation de l'ensemble des bâtiments scolaires préexistants »

### UNE NOUVELLE ÉCOLE

LA RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE S'ACCOMPAGNE DE LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DE 15 CLASSES (11 CLASSES POUR LA MATERNELLE ET 4 CLASSES POUR L'ÉLÉMENTAIRE EN EXTENSION À L'ÉCOLE JEAN-MONNET) POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DÉMOGRAPHIQUES ACTUELS ET FUTURS. SEULE ÉCOLE À NE PAS FAIRE L'OBJET D'UNE RÉNOVATION, PARCE QUE TROP VÉTUSTE, LA MATERNELLE GENSOLLEN, QUI COMPTE 8 CLASSES, SERA DÉMOLIE POUR ÊTRE RECONSTRUITE SUR L'ANCIEN BOULODROME DU MÊME NOM.

#### Composition du futur aménagement :

- ➔ Un cheminement piéton végétalisé et sécurisé accessible depuis le futur parking.
- ➔ Un toit terrasse accessible offrant un espace supplémentaire en extérieur pour des activités pédagogiques.
- ➔ Un grand parking. La démolition de l'école Gensollen permettra de dégager du foncier pour créer du stationnement. Ce nouvel équipement sera lui aussi durable et vertueux guidé par le souci de ne plus imperméabiliser les sols. À terme, 180 places de stationnement seront proposées sur la totalité de l'aménagement.
- ➔ Une place des restaurants. Un espace public qui constituera un lieu d'accueil convivial, ludique et récréatif au cœur du complexe scolaire permettant une connexion entre les écoles. Il pourra offrir une entrée secondaire à chaque école
- ➔ Une salle de motricité de près de 260m<sup>2</sup> qui pourra être affectée à l'accueil des enfants en périscolaire pour soulager l'actuel accueil de loisirs.

Pour garantir une meilleure intégration, les bâtiments seront de plain-pied en limite de site. Le seul bâti en R+1 est programmé à l'intérieur du site.

#### Circulation repensée

LA QUESTION DU STATIONNEMENT ET L'IMPORTANT FLUX DE CIRCULATION AUX ABORDS DES ÉCOLES A ÉTÉ PRISE EN COMPTE. LA COMMUNE A ENGAGÉ EN CE SENS UNE LARGE RÉFLEXION POUR PROPOSER UN SYSTÈME VIAIRE OPTIMISÉ QUI PERMETTRA UNE MEILLEURE GESTION DES FLUX.

LA MUNICIPALITÉ N'A TOUJOURS PAS ATTENDU POUR PRENDRE DES MESURES. DEPUIS QUELQUES MOIS, LA POLICE MUNICIPALE EST EN POSTE AU NIVEAU DU FEU TRICOLORE, L'ARRÊTANT EN attendant LA JONCTION ENTRE

LA RUE JEAN-AICARD ET L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, APRÈS DE FLUIDIFIER LA CIRCULATION À LA SORTIE DES ÉCOLES. LE DISPOSITIF FONCTIONNE, LES USAGERS APPRÉHÉNT.

PARALLÈLEMENT, LES CHEMINEMENTS PIÉTONS SERONT RETRAVAILLÉS POUR SÉCURISER LES ACCÈS AUX ÉCOLES. LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE FAVORISER LA CONNEXION EN PIÉTONNIER ENTRE CE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET LA NOUVELLE CENTRALITÉ.





Futur groupe scolaire

## L'EXIGENCE DE LA QUALITÉ

### UN MARCHÉ DE PERFORMANCE QUALITATIF

L'ENSEMBLE DE LA PROCÉDURE AURA DURÉ PLUS D'UNE ANNÉE À L'ISSUE DE LAQUELLE LA VILLE A RETENU POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX LE GROUPEMENT BEC CONSTRUCTION, PARMI SEPT CANDIDATURES POSITIONNÉES. APRÈS UNE SÉLECTION EXIGEANTE, LE CHOIX S'EST PORTÉ SUR L'OFFRE LA PLUS QUALITATIVE QUI ÉTAIT AUSSI LA MOINS DISANTE AVEC NOTAMMENT UN ENGAGEMENT SUR LES NIVEAUX DE PERFORMANCE.

Le but était d'être relativement ambitieux, à la fois sur le niveau de maintenance et sur les performances au regard de la consommation énergétique», a expliqué le maire Yves Palmieri. La proposition de l'opérateur BEC construction correspond aux attentes fonctionnelles et techniques définies dans le programme validé par le Conseil municipal.

*Un budget total de 10 670 400 € HT*

DEPUIS LES PREMIÈRES ESTIMATIONS LE PROJET A DÛ FAIRE FACE À UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES COÛTS DE CONSTRUCTION QUI RÉSULTE D'UN CONTEXTE TOUJOURS PLUS INCERTAIN AVEC LA CRISE SANITAIRE, CUMULÉE À LA CRISE UKRAÏNIENNE ET L'INFLATION QUI EN DÉCOULE (DÉPASSANT EN OCTOBRE 2022 LES 6% SUR UNE ANNÉE). LE COÛT TOTAL DE CONSTRUCTION (CONCEPTION, RÉALISATION, DÉMOLITION, AMÉNAGEMENT DU PARKING, MISE À NIVEAU VRD...) S'ÉLÈVE À 9 470 400 € HT. LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES ESPACES EXTÉRIEURS S'ÉLÈVENT À 1 200 000 € HT. SOIT UN TOTAL DE **10 670 400€ HT**. POUR FINANCER LE PROJET, LA MUNICIPALITÉ AURA RECOURS À L'EMPRUNT ET FERA APPEL À SES PARTENAIRES POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS.

Yves Palmieri :  
« Nous avons voulu être exigeants pour notre jeunesse en concevant un projet de qualité construit dans la concertation ».

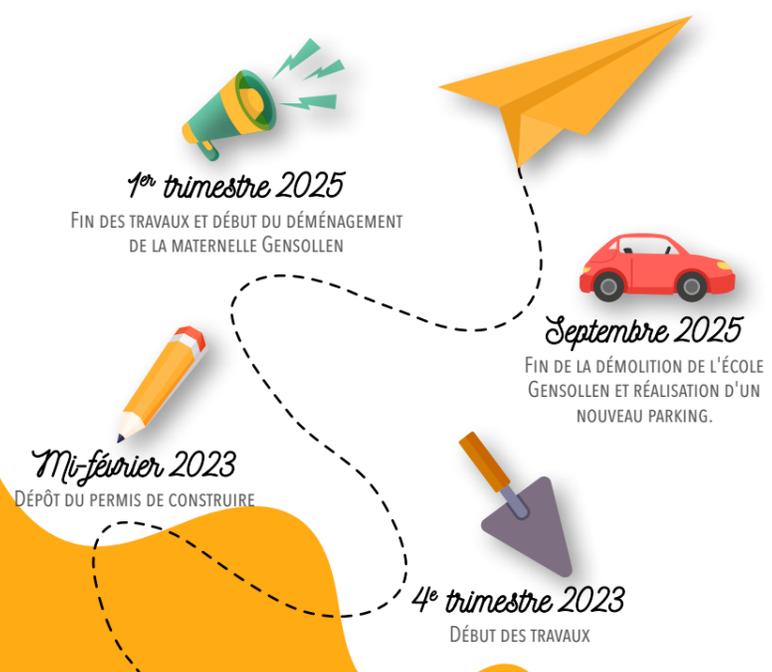


### UN PROJET « PARTAGÉ ET CO-CONSTRUIT »

Très attendue, la configuration du groupe scolaire a fait l'objet d'une concertation auprès des équipes pédagogiques. Leurs attentes et remarques ont permis de construire le projet pour répondre aux besoins de leur quotidien.

« Nous avons notamment répondu à la demande des ATSEM de déplacer des locaux pour plus de fonctionnalité, souligne Lilian Cardona, directeur du Pôle ressources. De son côté, le directeur de l'école Jean-Monnet avait émis des réserves sur l'utilité d'un préau enclavé. Nous avons modifié le projet pour convertir cet espace en atelier... ». Des exemples qui ont fait évoluer les plans du futur aménagement pour parvenir à un véritable projet co-construit.

Le programme a été présenté dans les détails par le maire en novembre et décembre au personnel communal des écoles, aux enseignants et directeurs d'écoles et représentants des parents d'élèves. En février, les riverains du futur aménagement seront invités à découvrir le projet avant la tenue d'une réunion publique. L'occasion de délivrer une information éclairée sur le projet dans une volonté de co-construire.





Énergie verte

# LA VILLE ACCUEILLE LE SOLAIRE

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX S'APPRÊTENT À SE COIFFER DÈS CETTE ANNÉE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES. DE FAIT, LA VILLE PARTICIPERA À LA CRÉATION D'UNE ÉNERGIE VERTE.

L'année 2023 verra l'apparition des premiers panneaux solaires sur les bâtiments publics de la commune. En effet, la Ville vient d'attribuer à un opérateur une concession pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur des toitures municipales choisies. Celles de la mairie, des services techniques, des écoles élémentaires Jean-Monnet et Jean-Aicard, de l'accueil de loisirs mais aussi du boulodrome Gueit (qui sera alors couvert partiellement par un belvédère ouvert). Une opération présentée par le maire Yves Palmieri en conseil municipal le 20 décembre dernier. L'édile a évoqué tout le bénéfice de la procédure qui consiste à déléguer la responsabilité de l'exploitation, à travers une concession de travaux, à un opérateur qui installera ses centrales photovoltaïques.

*Une alternative « gagnant-gagnant »*

L'opérateur - Soleil du sud - s'engage en contrepartie à prendre en charge les réparations, l'isolation et l'entretien des toitures. « Nous avons un besoin impérieux de réhabilitation sur certaines d'entre elles, très abîmées. C'est le cas de l'hôtel de ville, mais aussi pour le toit de Jean-Aicard qui a fait l'objet de nombreuses réparations de fortune... Il est grand temps de les reprendre entièrement, mais le coût de la rénovation s'annonçait important d'où la recherche



de process innovant comme celui que l'on s'appête à engager », a indiqué le maire. Déléguer à une entreprise spécialisée va permettre de se faire financer ces travaux et offre dans le même temps à la Ville l'opportunité de participer à un projet d'énergie alternative en valorisant ses actifs immobiliers. « Cela correspond à notre politique de développement durable. En complément du financement, on produit une énergie propre auto-

consommée, à hauteur de 70% de la consommation sur le bâtiment de la mairie. C'est du gagnant-gagnant », se réjouit Yves Palmieri.

La durée du bail est fixée à 40 ans après l'installation de la dernière centrale. La Municipalité percevra une redevance d'exploitation ainsi que 1% du chiffre d'affaires. Les travaux commenceront d'ici peu, les chantiers vont s'étaler jusqu'en milieu de l'année 2024.

Reprise agricole

# SIGNATURE DES BAUX RURAUX

DANS LE CADRE DE LA RECONQUÊTE AGRICOLE, LA VILLE S'APPRÊTE À SCELLER LES ACCORDS AVEC LES TROIS AGRICULTEURS RETENUS POUR REMETTRE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES, PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.

Préserver et redynamiser les terres agricoles sur la commune, telle est l'ambition affichée très tôt par le maire et son équipe. La Ville et la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau ont ainsi travaillé sur la mise en œuvre de Zones agricoles protégées. Conformément à ces engagements de préservation, un Appel à manifestations d'intérêts (AMI) a été lancé l'an dernier à l'issue duquel trois agriculteurs ont été retenus pour exploiter des parcelles en friches situées dans la zone des Peyrons et acquises par la Municipalité. Le nom des lauréats a été dévoilé à l'occasion de la première édition de la manifestation *Entre vignes et Coudon* qui s'est déroulé en mai dernier. « Ces trois lauréats ont manifesté un intérêt fort pour la commune et ont démontré leur envie et leur capacité à produire, mais aussi échanger avec le

tissu local (marché hebdomadaire, écoles...). Leur ambition vertueuse a retenu notre attention », a souligné le maire Yves Palmieri.

*Engagements réciproques*

La mise à disposition de ces terres, près de 5 hectares au total, va être officialisée prochainement par la signature des baux scellant les engagements réciproques. Chaque bail est singulier et propre au type d'exploitation prévue (apiculture, maraîchage ou viticulture). Les agriculteurs s'acquitteront d'un loyer « symbolique ». Le contrat s'accompagne de conditions particulières et notamment celle de « respecter les principes d'une agriculture raisonnée ». Autre point commun à chacun d'eux : une servitude obligatoire de passage « afin de laisser l'accès à une

zone nature », a précisé Yves Palmieri qui souhaite rendre à ce secteur sa fonction naturelle et agricole et en faire bénéficier le public avec notamment l'idée de dessiner un chemin piéton partant du stade en direction de l'Oliveraie.

L'activité agricole jouant un rôle important autant dans la diversification des activités économiques que dans la préservation de la diversité paysagère et écologique la mairie souhaite étendre l'expérience à d'autres parcelles. À cet effet, elle relance en ce début d'année un nouvel Appel à manifestations d'intérêts (AMI). Une démarche qui participe pleinement au déploiement du Projet alimentaire territoriale (PAT) visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires.

Boulodrome Gensollen

# LES PLATANES DÉMÉNAGENT

À L'HEURE DE PROGRAMMER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE, LA VILLE PRÉVOIT LE DÉPLACEMENT DES PLATANES DU TERRAIN DE BOULES GENSOLLEN. L'OPÉRATION A DÉJÀ COMMENCÉ POUR QUATRE D'ENTRE EUX.

L'implantation des équipements futurs du nouveau groupe scolaire se prépare sur le terrain. La Municipalité a entrepris d'organiser le déménagement des grands platanes qui occupent l'ancien boulodrome Gensollen. Quatre ont déjà été transplantés durant les dernières vacances. Ils ont trouvé place à quelques mètres, sur le plateau d'évolution de l'école Jean-Monnet. La tâche a été délicate, les quatre arbres étant de belle taille. Il a fallu les rabatter, pour faciliter le transport mais aussi favoriser leur reprise. L'enrobé de la cour de l'élémentaire a été découpé en quatre endroits pour y creuser de larges trous devant accueillir les végétaux. Il a fallu également prévoir l'arrosage qui va aider l'arbre à s'implanter. Les deux premières années, ces platanes useront de toute leur énergie pour développer leurs racines d'abord et assurer leur installation, avant de reprendre leur croissance. « Aujourd'hui, il n'est plus question d'abattre les arbres au profit d'une construction, on réfléchit à toutes les options pour les conserver », assure Robert Berti, adjoint



aux travaux et aux espaces verts. Ainsi, tous les platanes du site Gensollen, il en reste une dizaine au total, seront également replantés sur la commune. « Reste à déterminer quelle sera leur destination, nous avons plusieurs idées, on étudie leur faisabilité. L'opération

sera réalisée avant le début des travaux », indique l' élu. En attendant, aux prochaines vacances, Jean-Monnet recevra trois nouveaux mûriers, des arbres qui offrent un bel ombrage l'été.



Sobriété énergétique

# Le relampage a commencé

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, la Ville a fait procéder au remplacement des lanternes de l'avenue du Général de Gaulle, l'éclairage est désormais équipé de leds. Le chantier se poursuivra rue Corporandy. À terme, une quarantaine de lampadaires aura été remplacée. La commune a financé une partie de ces travaux grâce au budget dégagé par la réduction des illuminations de Noël. Outre leur consommation d'énergie, plus faible que les anciens modèles grâce à l'emploi de leds, c'est aussi la régulation de leur intensité qui permettra à ces nouveaux candélabres de réduire les dépenses d'énergie liées à l'éclairage public.





Services civiques

# JUSTINE ET THIBAUT AU SERVICE DES SENIORS

DEUX JEUNES EFFECTUENT LEUR SERVICE CIVIQUE AU SEIN DU CCAS POUR UNE MISSION À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES.

Sous la forme du volontariat, le service civique séduit de nombreux jeunes. Cet engagement utile pour le bien collectif aide souvent à trouver sa voie ou à mieux définir ses projets professionnels.

Justine Ayela et Thibault Heyte, une Farlédnoise et un Solliès-Villain, tous deux 19 ans, ont ainsi choisi de rejoindre l'équipe du CCAS, respectivement pour 6 et 8 mois, à travers un partenariat avec la Mission locale du Coudon au Gapeau en charge des services civiques sur le secteur.

Sous la responsabilité de Bénédicte Gas, chef du service, ils accomplissent des tâches variées « afin qu'ils se familiarisent aux différentes missions du CCAS envers les seniors ». L'un et l'autre multiplient les expériences depuis la distribution des bons cadeaux de Noël, aux formations numériques en passant par l'accueil physique et téléphonique, la mise à jour des données, la promotion auprès du public senior des animations du CCAS, ou encore la participation aux événements...

Dans le cadre de leur service, les deux jeunes ont pu suivre une courte formation pour leur permettre de contribuer à améliorer le lien social chez les seniors et lutter contre l'isolement. Une formation qui leur sera bien utile pour accompagner les prochains ateliers sur la sophrologie.

Tous deux apprécient particulièrement cette mission qui conforte leur ambition de s'orienter vers la fonction publique. « Nous pensons nous diriger dans ce domaine par l'intermédiaire d'études supérieures de formation par alternance », explique Thibault. Le Service civique est ouvert à tous (de 16 à 25 ans) sans condition de diplôme et d'ex-



périence. Seule la motivation compte. D'une durée de six à douze mois, cette mission d'intérêt général peut s'effectuer dans différents domaines : Culture et loisirs, éducation, environnement, solidarité, sport, mémoire et citoyenneté, santé... Une belle occasion d'explorer de nouveaux horizons.

Protection maternelle et infantile

## LA BULLE : UN NOUVEL ESPACE ENFANTS-PARENTS

DEPUIS LE 4 OCTOBRE DERNIER, LES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) DU DÉPARTEMENT DU VAR ANIMENT UN ESPACE ENFANTS-PARENTS, UN LIEU ANONYME, GRATUIT ET OUVERT.

Destiné aux enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés de l'un de leurs parents, l'espace intitulé « La bulle » nouvellement ouvert à La Farlède, constitue un lieu privilégié, convivial et familial, dans lequel parents et enfants sont amenés à se retrouver aux côtés de professionnels de la petite enfance pour partager, jouer, se poser, observer, écouter, prendre confiance et explorer.

Véritable lieu de socialisation, sous le regard bienveillant d'accueillants souteneurs et disponibles, cet espace aide notamment les enfants à se préparer petit à petit à la future séparation physique avec leurs parents pour entrer en crèche ou à l'école. Une préparation en douceur, qui s'effectue dans une ambiance détendue et conviviale.

Avec l'espace « Mieux grandir » à Toulon Mayol et Toulon Sainte-Musse, « La boîte à malices » à La Seyne-sur-Mer, « Chez Mamuse » à Saint-Raphaël et Fréjus, « La bulle » est le 4<sup>e</sup> espace d'accueil enfants-parents que les professionnels de la PMI animent dans le Var. Ce lieu est ouvert une fois par semaine le mardi matin.

La PMI aux côtés des familles

La prévention et l'accompagnement des familles est la principale mission de la Protection maternelle et infantile. La PMI s'attache à repérer les difficultés lors d'une grossesse, ou d'une dépression post-partum, à aider au bon développement du jeune enfant de moins de 6 ans et elle permet de favoriser la qualité des liens d'attachement parents-enfants. Elle est aussi présente pour apporter un soutien aux familles, aux parents isolés ou en difficulté. En outre, elle valorise les compétences parentales. Enfin, elle participe à la vaccination des enfants de moins de 6 ans.

Info La bulle : Accueil gratuit sans inscription, tous les mardis, hors vacances scolaires, de 9h à 11h - Chemin du Partégal à La Farlède - 04 83 95 39 50



Ateliers de prévention santé seniors

## Le bien-être par la sophrologie

Le Centre communal d'action sociale, en partenariat avec l'ASEPT PACA, organise des ateliers pédagogiques, ludiques et gratuits pour les 60 ans et plus.

« Parcours de 8 ateliers de sophrologie » de 10h à 11h30 à la salle des fêtes de La Farlède

- Les lundis 20 & 27 février
- Les lundis 6, 20 & 27 mars
- Le mardi 14 mars
- Le lundi 3 avril
- Le mardi 11 avril

Info Inscriptions du lundi 6 au vendredi 17 février 2023 auprès du Centre communal d'action sociale : 04 94 27 85 84



Brevets et CFG

# NOS ANCIENS COLLÉGIENS DIPLÔMÉS !

EN DÉCEMBRE, LE COLLÈGE MALRAUX A PROCÉDÉ À LA REMISE DES DIPLÔMES OBTENUS PAR LES ANCIENS 3<sup>e</sup>.

Les anciens élèves de 3<sup>e</sup> se sont rendus nombreux le 3 décembre dernier au collège André-Malraux pour recevoir leur brevet ou leur certificat de formation générale.

La principale du collège, Agnès Desault, était ravie de souligner la très belle réussite de cette promotion 2021/2022, indiquant en outre que sur les collèges du réseau Coudon, André-Malraux est le seul établissement à afficher une progression avec 96% de réussite. Sans compter les mentions ! Soit 25 "très bien", 36 "bien" et 40 "assez bien".

Le maire Yves Palmieri, présent à cette cérémonie en compagnie de son adjointe aux affaires scolaires Anne-Laure Excoffon-Jolly, s'est félicité de ces bons résultats et du niveau d'enseignement et d'encadrement du collège farlédais. Grande fierté de l'établissement, la jeune Camille Foucrier a obtenu une excellente note avec 19,65/20 ! Un grand bravo à tous !



Rappel

## PORTAIL FAMILLE : CRÉEZ VOTRE COMPTE

LE PÔLE ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE INVITE LES PARENTS QUI NE L'ONT PAS ENCORE FAIT À CRÉER UN COMPTE EN LIGNE POUR ACCÉDER À UNE DOCUMENTATION DÉMATÉRIALISÉE.

Le Portail famille, actif et fonctionnel vous donne accès aux formulaires et dossiers d'inscriptions. En quelques clics vous pouvez également retrouver en ligne et à tout moment les informations relatives à l'inscription de votre ou vos enfant(s) aux activités périscolaires, à la restauration scolaire et à l'Accueil de loisirs : actualités, factures, historique de dossiers, plannings...

Chaque famille dispose de son propre compte. Pour l'ouvrir, rendez-vous sur le site **lafarlede.portail.ciril.sictiam.fr**, avec votre identifiant et votre mot de passe, et suivez la note explicative qui vous guidera dans la procédure.



Scannez ce code pour vous connecter au portail famille



Info Pôle éducation - enfance - jeunesse : 04 94 31 53 61 - 06 13 48 24 41 Site : <https://lafarlede.portail.ciril.sictiam.fr>

Information

## Préinscription rentrée scolaire 2023-2024

Les fiches de préinscriptions scolaires sont disponibles depuis le mercredi 18 janvier 2023 pour les enfants nés en 2020 pour leur entrée en Petite section de maternelle, ainsi que pour les enfants nés en 2017 pour leur entrée en CP.



Toutes les infos sur : <https://www.lafarlede.fr/les-ecoles> Pour tout renseignements complémentaires, contactez le Pôle éducation - enfance - jeunesse : 04 94 31 53 61 - 06 13 48 24 41



Échecs : qualification pour la finale départementale Le mercredi 14 décembre a eu lieu le zonal des écoles Toulon-La Vallée du Gapeau. Organisée par La Farlède-Toulon échecs, la phase de qualification pour la finale départementale d'échecs s'est déroulée à la salle des fêtes réunissant 88 jeunes participants dans une ambiance studieuse ! Cinq écoles se sont qualifiées et devaient se retrouver le 1<sup>er</sup> février pour le championnat du Var des écoles.

Zonal des écoles

Info La Farlède Toulon échecs : 06 71 09 17 77





**7 janvier**  
**Opération Sapins et collecte de bouchons**  
 ► L'opération a permis à plus de 300 sapins de Noël d'être collectés pour être valorisés tandis que l'association Handibou a pu repartir avec quelque 60kg de bouchons de bouteille en plastique qui financeront des fauteuils roulants. Merci aux Farlédois pour leur participation solidaire et éco-citoyenne.



**9 décembre**  
**1 livre pour chaque écolier**  
 ► À l'occasion de Noël, chaque année la Ville offre un livre aux écoliers. En décembre, c'était donc 501 ouvrages qui ont été distribués dans les classes primaires Jean-Aicard et Jean-Monnet. 308 ont été remis dans les écoles maternelles Marius-Gensollen et Marie-Curie. Soit un total de 809 livres pour aiguïser leur curiosité et susciter l'envie de lire.



**24 déc. & 15 janvier**  
**Concerts de Noël**  
 ► L'Ensemble vocal farlédois Poly-sons a chanté pour Noël à la médiathèque le 24 décembre dernier. Avant-goût du grand concert qui a donné à entendre des chants de Noël, sacrés et gospels, le 15 janvier en l'Église de l'Immaculée conception sous la direction du chef de chœur Patrick Petit.



**Noël magique à la médiathèque**  
 ► Le fantastique s'est invité à la médiathèque en décembre pour célébrer Noël sur le thème des "héros du sortilège et de la potion magique". Un mois plein de surprises offrant émerveillement aux petits comme aux grands. Des ateliers (1), des projections ciné mais aussi des spectacles ont animé cette période festive ponctuée de temps forts. « La Fabuleuse histoire de Marcel Pagnol », jouée par La C<sup>e</sup> du Schpountz a fait salle comble (2), tandis que les tout-petits se sont retrouvés pour le spectacle « Onde », un voyage poético-musical animé par la C<sup>e</sup> Les Voix nomades (3). Les yeux des enfants ont encore brillé à l'occasion du grand spectacle de magie de la C<sup>e</sup> Arlequin Show (4). Un programme riche en émotion qui s'est achevé au matin du 24 décembre avec la chorale de Noël des Poly-sons (5) et l'arrivée du Père Noël à la médiathèque (6).



*Expositions à l'Espace de La Capelle*

**DU 2 AU 11 DÉCEMBRE**  
 Exposition de peintures  
**"Lumières et arc-en-ciel"**  
 E. TARENTO, B. LETIENT ET D. MARÉCHAL

**DU 20 AU 25 JANVIER**  
 Exposition de peintures  
**"Mère-fille"**  
 D'AGNÈS BELVAUDE & CÉLESTE





10-11  
décembre

## Marché artisanal et médiéval de Noël

Organisé par le Comité des fêtes de La Farlède, la grand marché artisanal et médiéval de Noël a animé le cœur de ville durant tout un week-end. Déambulations, démonstrations de combats, ateliers, contes, promenades à poney, tir à l'arc, troll ballon... les animations n'ont pas manqué de ravir le public venu en nombre. Pour certains, ce fut l'occasion de compléter la liste des cadeaux de Noël auprès des quelque 80 artisans présents sur ces deux jours festifs.



23  
décembre

## Noël des commerçants

L'association des professionnels farlèdois (ADPF) a répandu la magie de Noël dans les rues du centre-ville en offrant aux enfants une parade musicale et lumineuse. Le Père Noël accompagné de personnages féeriques a distribué des chocolats.



Noël du  
CCAS

## Noël solidaire et festif avec le CCAS

Entre petites attentions et grands rendez-vous, le cœur était à la fête en cette fin d'année 2022. À nouveau, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a tenu à choyer nos aînés en attendant Noël. Petits plats dans les grands, le 24 novembre, pour nos anciens qui se sont ainsi retrouvés autour de la table pour un déjeuner festif et dansant animé par l'orchestre Patricia Magne (1). Le 6 décembre, une sortie était organisée sur Toulon pour visiter le Village de Noël et apprécier ses animations et sa crèche animée (2). Et parce que cette période de fêtes doit être un moment de partage et de solidarité, le CCAS a renouvelé sa distribution de bons cadeaux aux seniors les plus vulnérables (3). Les pensionnaires des résidences farlèdoises pour personnes âgées et de l'Ehpad ont aussi été chaleureusement gâtés, chacun s'est vu offrir un plaid (4). Le maire Yves Palmieri et son adjointe à l'action sociale Virginie Corporandy-Viallon sont allés chaque fois à leur rencontre.

7  
décembre

## Décoration de la Forêt enchantée

En décembre, la Forêt enchantée a repris ses quartiers autour des oliviers de la placette du Moulin de La Capelle. Cette année encore, les enfants de l'Accueil de loisirs ont été invités à décorer les sapins en présence du maire Yves Palmieri et de Robert Berti, son adjoint délégué aux travaux. Chaque petit Farlèdois pouvait également apporter sa touche personnelle.





## La Farlède solidaire

Les associations se sont à nouveau mobilisées pour apporter leur soutien à la recherche contre les myopathies et les maladies orphelines. Les actions ont

## Téléthon

débuté dès le 27 novembre avec le loto du Comité officiel des fêtes qui a rencontré un grand succès. Point d'orgue de la mobilisation autour du Téléthon, les 2 et 3 décembre ont donné lieu à des animations tous azimuts avec de nombreuses démonstrations sportives et initiations, avant de clore l'évènement par le grand dîner de gala, un repas convivial qui a su ravir les convives. Sandrine Astier-Bouchet, adjointe aux associations salue « le bel élan du tissu associatif. Malheureusement certaines manifestations ont dû être reportées en raison du mauvais temps. Mais on a pu retrouver ce lien social qui a manqué pendant 2 ans », se réjouit-elle. À travers le Cross des écoles, le 6 décembre, les enfants se sont aussi élancés pour la cause. Un grand bravo à eux et à tous les Farlèdois qui par leur générosité auront permis de collecter au niveau local près de 8 772,76 euros remis à l'AFM-Téléthon le 31 janvier.

